



38042 - Manger après le maghrib et accomplir de la prière surérogatoire recommandée après cette prière

question

Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) avait l'habitude (en Ramadan) de manger des dattes avant d'accomplir la prière du maghrib en public... Ma question est la suivante : Est-ce que le Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) s'acquittait de la prière surérogatoire dite sunna immédiatement après la prière obligatoire ou après avoir rompu son jeûne (par la consommation d'un repas) ? Cette question m'est dictée par mon grand souci d'observer les pratiques enseignées par la Sunna intégralement.

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'enseignement du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est le plus parfait. Il commençait par rompre son jeûne en consommant des dattes fraîches. Quand il n'en disposait pas, il se contentait d'autres dattes. A défaut, il buvait de l'eau puis accomplissait la prière obligatoire et, une fois rentré chez lui, il effectuait celle surérogatoire.

Anas ibn Malick a dit : « Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) avait l'habitude de rompre son jeûne en consommant des dattes fraîches avant de prier. Quand il ne disposait de ces dattes, il se contentait d'autres. A défaut de dattes, il absorbait quelques gorgées d'eau... (rapporté par Abou Dawoud, 2356).

Le hadith a été déclaré authentique par ad-Daraqutni dans ses Sunan, 2/185 et jugé **beau** par al-Albani dans Irwa al-Ghalil, 4/45.

D'après Abd Allah Ibn Omar, le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) effectuait deux raka'a avant la prière du zuhr et deux raka'a après, et deux raka'a après la prière du



maghrib (mais chez lui) et dans raka'a après la prière d'isha. et il avait l'habitude de ne prier après l'accomplissement de la prière du vendredi qu'une fois rentré chez lui. C'est seulement alors qu'il accomplissait deux raka'a. (rapporté par al-Boukhari, 895, auteur de la présente version, et par Mouslim (729).

Nous ne connaissons pas une sunna particulière concernant l'objet de la question. Nous ne savons même pas si le Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) prenait un repas chez lui. Toujours est-il que si le fidèle trouve un repas disponible et craint d'y penser pendant la prière, qu'il mange d'abord et effectue ensuite la prière surérpgatoire. Le temps d'accomplissement de celle-ci prend fin en même temps que celui de la prière obligatoire. Allah le sait mieux.